

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les factures sont payables à l'adresse du vendeur , au plus tard 10 jours après date de facturation , sous exception , sauf ,autrement mentionnées soit sur l'offre , soit sur le devant de la facture .
2. Un intérêt de 10 % sera redevable lors d'impayé à l'échéance, ainsi que 10 % de dédommagement sur le montant de la facture et ce de plain droit , sans mise en demeure , afin d'indemniser le ou les préjudices et frais qui se sont produit.
Un minimum de 50 € sera exigible par facture .
3. Toutes plaintes suivantes à la fourniture de marchandises ou de travaux exécutés doivent être formulés endéans les 48 heures suivant à la fourniture ou l'exécution , en tout cas la , ou les plaintes, concernant la marchandise sera (seront) toujours émise(s) avant la mise en oeuvre de chaque produit fourni .
Afin d'êtres acceptées ,

Les plaintes au sujet de la quantité doivent être signalées au moment de la fourniture ou de l'enlèvement même .

La , ou les plaintes au sujet de la facturation endéans les 48 heures .

Pour être redevables les plaintes doivent être adressées par mail avec accusé de réception à :
Carl.medaer@outlook.com

4. Uniquement les tribunaux de Liège ou de Tongres suivant décision du vendeur seront jugés compétant en cas de litiges .
Ils jugeront suivant le droit interne Belge .
5. Restriction de propriété : Les marchandises vendues resteront la propriété du vendeur jusqu'au payement intégrale .